



# CERTIFICAT DE CONFORMITE CE

## VEHICULES COMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN, certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
- 0.2 Type : HD001
- Variante : CKZ4ZA
- Version : NARR0675MONAH81NA1
- 0.2.1 Nom commercial : C
- 0.4 Catégorie de véhicule : N3
- 0.5 Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT TRUCKS SAS  
99, route de Lyon  
69802 Saint-Priest – France
- 0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Rivetée sur le support du siège droit
- Emplacement du numéro d'identification du véhicule : Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant
- 0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : ---
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF630A367FD000249

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2\*2007/46\*0229\*08 délivrée le : 2014-06-30 -

et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats Membres dans lesquels la conduite (côté de circulation) est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse

St Priest, 2015-03-10

Performances environnementales	
46. Niveau sonore:	77dB(A) à un régime de 1350.tr/min
En marche (dB(A))	75
Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-B
Emissions d'échappement:	(EU) 595/2009*136/2014B
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	
1.1. Procédure d'essai:	CO: --- HC: --- NOx: --- HC + NOx: --- Particules: ---
ESC	
Opacité de la fumée (ELR): (m <sup>-1</sup> )	---
1.2 Procédure d'essai:	CO (mg/kWh): 39,5
WHSC (EURO VI)	THC (mg/kWh): 16,7
	NHMC (mg/kWh): ---
	NOx (mg/kWh): 258,2
	THC + NOx (mg/kWh): ---
	NH3 (ppm): 0,7
	Particules (masse) (mg/kWh): 2,5
	Particules (nombre) (#/kWh): 0,8E+11
2.1. Procédure d'essai:	CO: --- NOx: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
ETC (le cas échéant)	
2.2 Procédure d'essai:	CO (mg/kWh): 95,7
WHTC (EURO VI)	NOx (mg/kWh): 222,5
	NHMC (mg/kWh): ---
	THC (mg/kWh): 12,3
	CH <sub>4</sub> (mg/kWh): ---
	NH3 (ppm): 0,7
	Particules (masse) (mg/kWh): 2
	Particules (nombre) (#/kWh): 0,71E+11
48.1 Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption:	(m <sup>-1</sup> ) 0.50 (EU) 595/2009*136/2014B
<b>Divers</b>	
50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	Non
51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5 :	---
52. Remarques:	---
N° CNIT (valable uniquement pour la France):	N30RENT432D091